

Conseil de Développement du Pays d'Auray



Sports et Loisirs : une réponse stratégique au développement des activités sportives en Pays d'Auray

Contribution réalisée dans le cadre
de la commission Sports et Loisirs du Codepa
entre juin 2015 et juin 2017

Pays
d'**Auray** CONSEIL de
DÉVELOPPEMENT



Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------------|---------|
| Le mot de l'animatrice de la commission | page 3 |
| Le Conseil de Développement du Pays d'Auray | page 7 |
| La commission | page 11 |
| La méthodologie | page 15 |
| Les bases de la réflexion..... | page 17 |
| Les préconisations du Codepa..... | page 29 |
| - Le fil conducteur | page 31 |
| - L'orientation principale : l'office intercommunal du sport | page 35 |
| - Les actions prioritaires | page 41 |
| Les annexes | page 43 |

Avertissement

Le Conseil de Développement du Pays d'Auray (Codepa) est l'auteur de cette contribution. Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, adossé au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray, le Codepa permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du territoire.

Les avis et points de vue exposés dans cette contribution ont vocation à nourrir la réflexion des élus des collectivités du Pays d'Auray. Toutefois ils n'engagent pas le PETR du Pays d'Auray et les EPCI qui le composent.

MOT DE L'ANIMATRICE



La diversité géographique du pays d'Auray, la qualité et le nombre d'équipements sportifs, l'engagement des associations et les offres privées sont autant de facteurs en faveur de la pratique d'une activité physique.

Les multiples sports proposés au sein des associations, l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires, les possibilités d'activités libres permettent à chacun de faire le choix de sa pratique.

Le Pays d'Auray est le théâtre d'évènements sportifs tels l'Open super 12, Auray-Vannes, le Spi Ouest France qui sont source de rêve et de motivation pour les jeunes.

Cependant, des inégalités d'accès à l'activité physique persistent pour différentes raisons : l'éloignement géographique, et les questions économiques ou sociales qui peuvent constituer des freins importants.

Le sport a pour vocation de s'adresser à tous pour les bénéfices qu'il apporte :

- Les valeurs citoyennes à travers le dépassement de soi, la coopération, le respect
- La prévention en termes de santé publique et personnelle
- Le lien social
- La responsabilisation, l'autonomie du jeune, le goût de l'effort

Pour ces raisons, les collectivités territoriales œuvrent afin que chacun soit en mesure de s'adonner à l'activité de son choix : réflexion sur les transports, développement des infrastructures, soutiens financiers...

La commission sport a souhaité participer à l'élaboration d'un schéma de développement cohérent pour une pratique du plus grand nombre.

Les constats suivants guident nos travaux:

- Les associations voient le bénévolat reculer et la nécessité d'une professionnalisation (souvent précaire) s'impose à elles
- Les zones rurales du territoire ne bénéficient pas de la diversité de l'offre qui est celle des zones urbaines ou du littoral
- La question des quartiers prioritaires doit s'imposer aux associations sportives

Nous souhaitons donc faire des propositions incitant à la mutualisation :

- Des ressources humaines
- Du matériel
- De la formation notamment à la vie associative
- Des ressources administratives ou de l'information

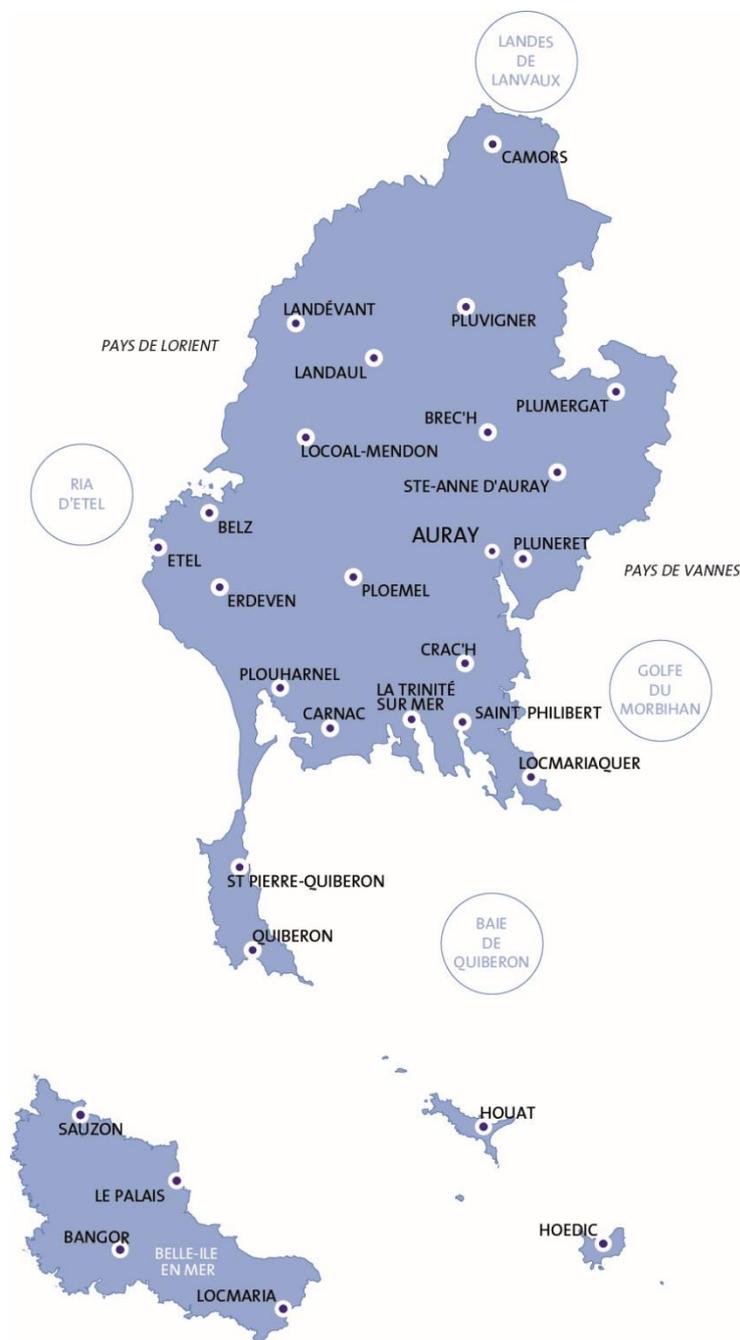
Devant la pression financière croissante, les difficultés d'accès, le développement du sport doit passer par la coopération entre les acteurs de terrain : il faut inventer un nouveau mode de fonctionnement, de mise en œuvre, d'organisation et d'accueil du public.

Pascale BREGENT
Vice-Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY

Le Codepa

« Le Conseil de Développement du Pays d'Auray constitue une interface d'échanges et de débat entre les élus et les acteurs du territoire permettant de croiser les regards et d'alimenter la réflexion sur les projets du Pays »



Adossé au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray, le Codepa permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray. Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, le Codepa est l'interlocuteur permanent des élus du Pays et contribue aux projets du territoire en éclairant les décisions des élus, par le biais d'avis et de préconisations.

Formé de représentants associatifs, d'acteurs économiques et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- mobiliser la société civile dans les projets de territoire : participation active aux travaux du Pays, représentation dans différentes instances...
- animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement du Pays d'Auray sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...

Aux vues de la demande croissante en matière de démocratie participative, les politiques régionales renforcent le rôle et la place des Conseils de Développement en Bretagne par un soutien accru aux actions depuis 2014.

Les récentes lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation du rôle des Métropoles (MAPTAM) et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) donnent elles aussi une nouvelle légitimité aux Conseils de Développement.

Elle s'est traduite sur le territoire par l'organisation d'un Conseil de Développement commun entre le PÉTR du Pays d'Auray et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (délibération du 10 février 2017).

Le Conseil de Développement est donc consulté sur les principales orientations du PÉTR du Pays d'Auray, sur l'élaboration du Projet de territoire d'AQTA et sur les documents de perspectives et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

LA COMMISSION

La commission : « Sports et Loisirs : une réponse stratégique au développement du sport et des loisirs en pays d'Auray »

La mise en place

En 2015, le Codepa a choisi de mettre en place des commissions composées de 5 à 15 membres afin de travailler sur des sujets d'actualité. Les sujets des commissions ont été déterminés avec l'ensemble des membres du Conseil de Développement et des élus présents, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2015.

L'objectif de ces commissions est de mener une réflexion prospective sur des sujets d'avenir, en faisant participer les membres du Codepa et en auditionnant des personnes/structures ressources extérieures.

Une des commissions créées fut donc la Commission : « Sports et Loisirs : un schéma de développement de l'offre sportive pour une offre territoriale cohérente ».

Les membres

| Prénom/Nom | Structures |
|--------------------|--------------------------------------|
| Pascale BREGENT | CDOS |
| Anne MONMOUSSEAU | Université Terre et Mer |
| Joseph GAUTER | Retravailler |
| Bruno BOTHUA | CGT |
| Christian CARRELET | CFE/CGC |
| Alain LE HAY | FSU |
| Ludovic LEFEBVRE | GPT Réseau Morbihan Sud |
| Laurent MUGUET | USEP 56 |
| Jean-Claude RIOU | Club de natation d'Auray |
| Roland LE SAUCE | CGT |
| Didier LE BRAS | Club des entreprises du Pays d'Auray |
| Hugues MARTIN | MAL d'Auray |

Le calendrier des rencontres de la commission

9 juin 2015

Présentation des objectifs de la commission et du contexte dans lequel se mène la réflexion de la commission. La commission s'intéressera exclusivement à la pratique du sport sur le Pays d'Auray : délimitation du champ de la réflexion.

17 mars 2016

La séance de travail a permis de présenter la phase 1 du diagnostic du schéma directeur de la politique sportive d'Aqta.

4 avril 2016

Cette rencontre a permis d'échanger autour du diagnostic présenté lors de la précédente commission et de définir la suite de la réflexion.

4 juillet 2016

Cette réunion a permis de faire le point sur la participation au focus d'AQTA des membres de la commission. Ils ont présenté une synthèse des échanges et ont émis leur avis sur les réflexions entendus. La suite de la réunion a permis de commencer à définir les préconisations de la commission.

19 septembre 2016

Lors de cette rencontre, a été présenté le fonctionnement d'un office intercommunal des sports. Les membres ont également travaillé sur le document de restitution de la réflexion.

14 décembre 2016

Cette réunion a permis de présenter l'office intercommunal des sports de Redon qui a été auditionné dans le cadre de la commission. La présentation en Conseil Communautaire de la politique sportive d'AQTA a permis aux membres d'échanger sur les orientations à donner au territoire.



8 février et 5 juillet 2017

Ces rencontres ont permis de travailler sur le document de restitution de la réflexion et de définir la suite des travaux.

LA MÉTHODOLOGIE

Afin de mener à bien sa réflexion, le Codepa a suivi une méthodologie qui se présente en quatre phases :

1. Les rencontres des commissions
2. La participation aux focus d'AQTA
3. La finalisation de la réflexion par la rédaction d'un document cadre

Les Commissions

Les rencontres des commissions ont été la base de la concertation. Libres de parole, les membres ont débattu sous forme de brainstorming.

Elles ont permis de faire le point sur les travaux de la Communauté de Communes AQTA et d'identifier les actions à mettre en place.

La commission a servi, dans les faits, aussi bien de comité de pilotage et de suivi de la réflexion, que de comité technique.

La participation aux focus d'AQTA

La participation aux focus de la Communauté de Communes AQTA a permis d'entendre et d'échanger avec les partenaires experts du Sports.

Ces échanges ont servis de point de départ à la réflexion de la commission en réaction aux focus et au diagnostic réalisé par AQTA.

Tableau des rencontres des focus :

| Titre des focus d'AQTA | Date | Membre participant |
|----------------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| sports collectifs de salle | 24 mai 2016 | Didier LE BRAS |
| sports de raquettes | 24 mai 2016 | Pascale BREGENT |
| sports collectifs de grand terrain et athlétisme | 25 mai 2016 | Pascale BREGENT |
| sports nautiques | 25 mai 2016 | Ludovic LEFEBVRE |
| sports nécessitant des équipements spécialisés | 26 mai 2016 | Laurent MUGUET |
| création d'un évènementiel fédérateur pour le territoire | 26 mai 2016 | Hugues MARTIN |

LES BASES DE LA REFLEXION

Les bases de la réflexion

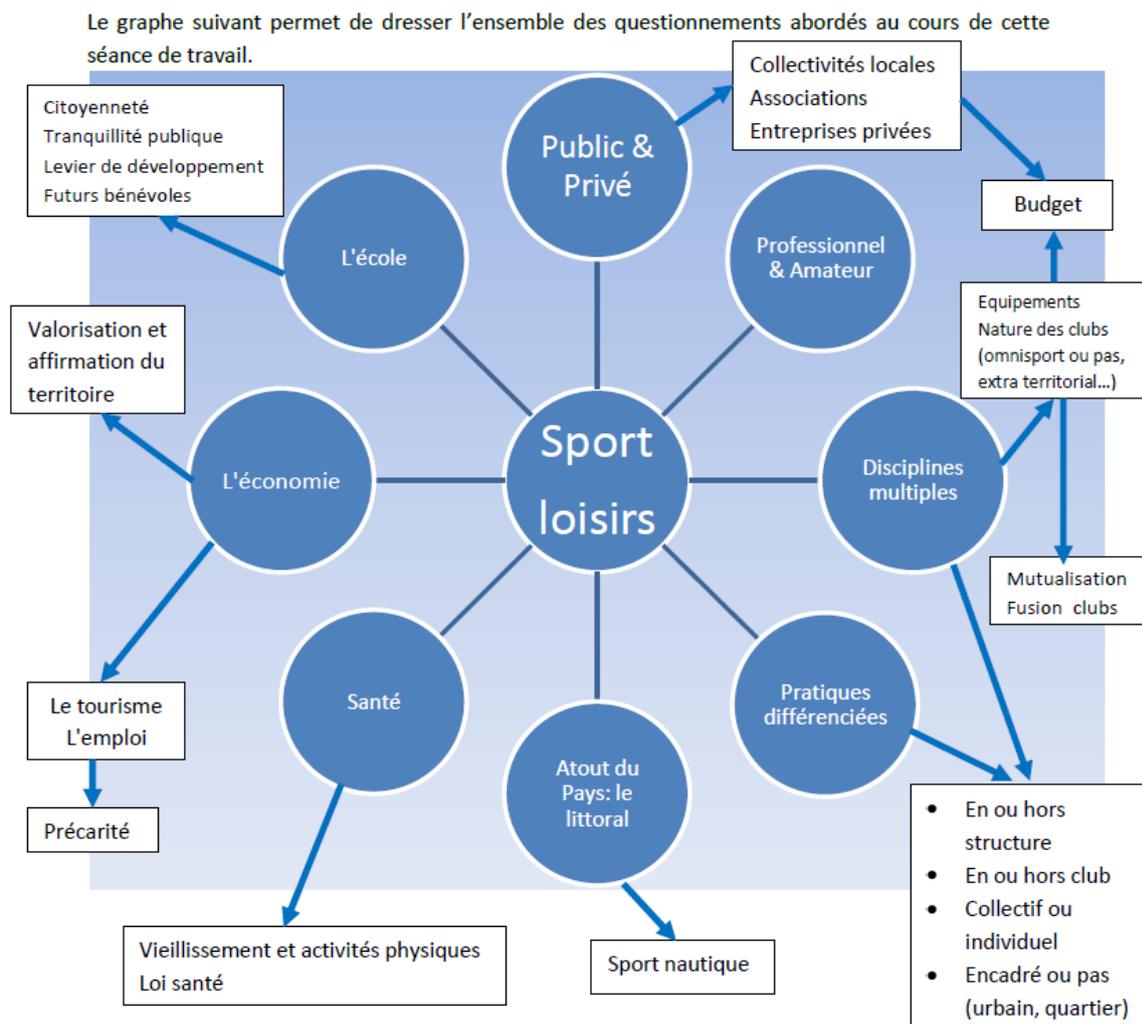
Cette commission s'est réunie une première fois en juin 2015 et a posé à cette occasion, les bases de la réflexion.

La commission s'intéressera exclusivement à la pratique du sport sur le Pays d'Auray, mais il a fallu délimiter le champ de la réflexion qui peut être très vaste : sport amateur, professionnel, en club, scolaire, en loisir, le sport pour tous, les activités physiques, le sport scolaire via les UNSS, USEP...

Le sport est adossé à de très nombreux domaines et a donc une grande place sur un territoire (développement économique, culture, identité...), et est important à tous les âges. Il évolue très vite et de nombreuses pratiques émergent : le paddle, la randonnée nordique, le kitesurf...

Dans les schémas de développement des territoires, le sport est souvent abordé uniquement par l'entrée « infrastructure », il est important de s'en démarquer. L'approche financière apparaît enfin primordiale en ce moment, il faut donc parler « mutualisation des moyens ».

Les propositions du Codepa iront dans le sens de l'accès à tous les sports par tous sur le territoire.



Les préconisations nationales

Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : **des enjeux partagés dans et hors de l'école**

Ce rapport présente les conclusions de la mission confiée le 21 octobre 2015 par le Premier Ministre aux députés Pascal DEGUILHEM et Régis JUANICO, en vue « d'encourager et de créer les conditions favorisant la pratique d'une activité physique et sportive tout au long de la vie ».

Dans un cadre qui comprend les activités physiques et sportives à l'école et en dehors de l'école, il s'agit d'améliorer la qualité, la cohérence et la continuité des parcours sportifs pour les élèves et les étudiants, de la maternelle à l'université, « grâce notamment à des passerelles vers le mouvement sportif, quel que soit le niveau de pratique » et de « lutter contre les inégalités et discriminations.

Au terme de ses travaux, la mission a formulé ses préconisations autour de quatre grands enjeux :

- l'enjeu de la continuité d'une pratique physique et sportive pour les élèves et étudiants favorisant la complémentarité des temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire et un style de vie « actif » tout au long de la vie
- l'enjeu de la diversification des pratiques et de l'adéquation de l'offre d'activités physiques et sportives aux besoins et motivations des publics cibles
- l'enjeu de l'équité d'accès aux pratiques physiques et sportives, notamment pour ceux qui en sont les plus éloignés
- l'enjeu de la formation des acteurs du sport et de la mutualisation de leurs expertises

Pourquoi ce rapport ?

Parce que le sport est vecteur de valeurs fortes. Il participe à l'éducation citoyenne, renforce le respect de l'autre, de la règle, contribue à l'épanouissement des individus, est facteur de réussite scolaire¹.

Le sport est devenu une question de santé publique : la sédentarisation de la société² amplifie l'obésité ou le surpoids qui frappent de plus en plus de personnes.

Selon la Fédération française de cardiologie « en 40 ans, nos collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité physique » ; c'est à dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps. De plus il y a un décrochage dans la pratique d'un sport par un élève à partir de la 4^e en collège.

¹ une étude du centre hospitalier régional de Lille démontre qu'une heure de sport journalier améliore les capacités de concentration

² nous restons en moyenne assis 6 h par jour, les jeunes de 15 à 24 ans consacrent plus de 5 h par jour aux écrans de toutes sortes

Les moyens à mettre en œuvre :

- Commencer dès le plus jeune âge.
- Créer des passerelles pour faciliter le rapprochement entre le mouvement sportif et les sportifs dès le plus jeune âge, dès l'école³
- Avoir dans les fédérations sportives scolaires une interface entre l'EPS obligatoire dans le cadre de l'école et la pratique volontaire dans les clubs
- Identifier les bonnes pratiques
- S'appuyer sur les rapports, diagnostics et autres textes législatifs notamment
- Faire découvrir les pratiques sportives à partir d'une diversification des disciplines
- Former les acteurs du sport, bénévoles, dirigeants et animateurs : un besoin de professionnalisation est réel pour répondre aux attentes, à l'évolution des pratiques et aussi aux obligations réglementaires (les aides accordées par les collectivités devraient être conditionnées à la création et à la pérennisation des emplois via la professionnalisation, et la formation des bénévoles dirigeants en termes de gestion des RH et de droit social et fiscal)
- Mutualisation des moyens et des expertises des clubs et autres structures
- Les NAP ont contribué à accroître la pratique de certaines disciplines et à rapprocher les clubs sportifs de l'école et ainsi à conquérir un public jeune ; encore faut-il qu'ils soient associés localement aux projets éducatifs, et retenus par les collectivités qui font appel au marché sous forme d'appel d'offre pour assurer les NAP (nouvelles activités périscolaires) et que les équipements mis à disposition ne nécessitent pas trop de déplacement
- Le regroupement de clubs au sein de structures plus importantes est de nature à favoriser la professionnalisation de l'encadrement et à renforcer l'implication des acteurs dans la vie sportive territoriale
- Les collectivités territoriales jouent un rôle primordial dans le développement et le fonctionnement des clubs et associations sportives notamment par la mise à disposition d'équipement ou l'octroi de subventions
- Mettre en place un Conseil Local des Activités Physiques et Sportives sous la responsabilité de la collectivité territoriale compétente afin de coordonner l'ensemble des acteurs sur les questions sportives



³ 12 millions d'élèves sont scolarisés en France, du primaire au lycée

Des textes ou définitions de références :

La Charte européenne du sport (adoptée en 1992 et revue en 2001) qui considère que le sport est une activité sociale et culturelle fondée sur un libre choix qui encourage les contacts entre les pays et les citoyens européens... Son but vise à assurer à tous les jeunes la possibilité de bénéficier de programmes d'éducation physique, à assurer à chacun la possibilité de pratiquer le sport et de participer à des activités physiques récréatives dans un environnement sain et sûr en coopération avec les organismes sportifs appropriés, et assurer à chacun la possibilité d'améliorer son niveau de performance, voire d'atteindre des niveaux d'excellence reconnus.

L'article L 100.1 du code du sport qui fixe la finalité des activités physiques et sportives comme un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale ; le sport contribue à la lutte contre l'échec scolaire, et à la santé. La promotion et le développement de ces activités est d'intérêt général pour tous, notamment pour les personnes handicapés.

L'article L 121-5 du code de l'éducation définit les rôles assignés à l'éducation physique et sportive et au sport scolaire. L'EPS contribue à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, à la réduction des inégalités sociales et culturelles ; le sport scolaire participe de la nécessaire complémentarité avec les pratiques périscolaires et extrascolaires en lien avec les projets éducatifs territoriaux et les partenariats avec le mouvement sportif associatif.

La dimension économique du sport en France⁴

En France, hors bénévolat, le poids économique du sport représentait 1,74 % du PIB en 2012. Le marché français du sport est le 3e marché en valeur au sein de l'Union européenne.

En l'absence de comptes nationaux du sport, l'indicateur de référence en France est la dépense sportive nationale. La Dépense sportive nationale a mieux résisté à la dépression économique générale de 2009 que le PIB, d'où le relèvement de la part de la Dépense sportive nationale dans le PIB : cette part est passée de 1,70-1,72 % avant 2009 à 1,74 % aujourd'hui.

Il reste que les données de marché dont nous disposons suggèrent une situation contrastée entre les différents segments de l'économie du sport. Ainsi,

- le CAHT⁵ de l'industrie française du sport est en recul depuis de nombreuses années, l'industrie du secteur a perdu 1/3 de ses emplois en dix ans ;
- le déficit structurel des échanges extérieurs en biens à usage sportif continue à se creuser. En 2012, les exportations se sont contractées plus nettement que les importations (en retrait de -10,5 % et -4,8 %, respectivement, par rapport à 2011).

En revanche, certains secteurs d'activité tel que celui de la production de spectacles sportifs et de l'événementiel sportif, se distinguent en tant que secteurs à forte croissance. Par exemple, le chiffre d'affaires du football professionnel a progressé de 24 % entre 2009 et 2013, s'établissant à 1,5 Md d'€.

Le poids économique de la filière football était estimé à près de 5,5 Mds € en 2013 d'après des données du cabinet E&Y.



⁴ Présentation des « enjeux de l'économie du sport » publication du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

⁵ Chiffre d'Affaires Hors Taxe

Bienfaits du sport sur la santé⁶

Un Français sur deux ne sait pas que l'activité physique peut aider à prévenir l'apparition de nombreuses maladies telles que l'hypertension ou l'ostéoporose. Le sport a pourtant de nombreux avantages comme améliorer les conditions physiques et mentales.

Depuis plus de 20 ans, la science reconnaît les bienfaits du sport sur la santé. Une grande enquête menée auprès de 8 000 personnes a été réalisée à ce sujet par le Journal des Femmes et Santé-Médecine. Les Français connaîtraient en fait les effets de l'activité physique sur le poids mais beaucoup moins sur la santé. Les médecins sont quant à eux peu nombreux à prescrire du sport à leurs patients reconnaissant eux-mêmes un manque d'information.

Le risque de développer une maladie est pourtant diminué avec la pratique d'exercices réduisant ainsi les frais de santé qui peuvent être très élevés en cas de maladies chroniques.

Ostéoporose : l'activité physique est également un élément de prévention essentiel pour garder des os solides et prévenir ainsi l'ostéoporose.

Hypertension artérielle : l'activité physique diviserait par deux le risque d'hypertension chez les patients ayant une activité physique régulière.

Obésité : le sport est aussi utile pour lutter contre diverses pathologies. Même si l'activité physique ne permet pas d'éviter le surpoids, elle peut aider à maintenir un poids normal. Elle contribue par ailleurs à maintenir une perte de poids et à prévenir une reprise.

Lombalgies et maladies musculo-squelettiques : pour traiter et prévenir les lombalgies, il est conseillé d'avoir un quotidien aussi actif que possible et donc de pratiquer du sport. Cela permet également de prévenir la récurrence des symptômes. Le renforcement musculaire occasionné lors des exercices physiques est aussi bénéfique pour les rhumatismes inflammatoires chroniques.

Dépression et anxiété : l'activité physique a également des conséquences positives d'ordre psychologique. Elle atténue ainsi les dépressions et les anxiétés.

Maladie d'Alzheimer : dans la maladie d'Alzheimer, elle joue aussi un rôle auprès des malades qui voient leur taux de mortalité et leur risque de chutes diminuer.

Chez les enfants et adolescents : enfant, le sport influe sur l'état de santé en ralentissant par exemple l'évolution des facteurs de risque responsables des maladies chroniques. Durant l'adolescence, il permet d'avoir une meilleure estime de soi, une réduction du stress et de l'anxiété.

Augmentation de l'espérance de vie : augmenter la longévité est un des atouts de l'activité sportive en diminuant notamment la mortalité due à différentes maladies chroniques. Avec 92 minutes de sport par semaine, la vie est prolongée de 3 ans. Vieillir en bonne santé et garder des fonctions immunitaires efficaces plus longtemps font partie des avantages des exercices sportifs.

La sexualité : la sexualité bénéficie aussi des bienfaits du sport. Bonne endurance du muscle cardiaque et bonne fonction érectile, l'activité physique a un rôle dans le maintien de la bonne qualité des rapports dans le temps.

⁶ Enquête réalisée par le Journal des Femmes et Santé-Médecine

Prescription médicale depuis le 1^{er} mars 2017⁷

Du sport sur « ordonnance » mais pas remboursé

A compter de mercredi 1er mars 2017, les médecins pourront prescrire de l'activité physique à leurs patients souffrant d'une affection de longue durée. Soit de 10 à 11 millions de Français atteints par l'une des quelque trente maladies concernées (diabète, maladie de Parkinson, cancer, etc). C'est un grand pas, dans un pays qui figure parmi les plus gros consommateurs de médicaments en Europe. L'annonce avait été faite le 30 décembre 2016 lors de la parution du décret de la loi de santé de janvier 2016.

Problème : si tous les acteurs se félicitent de la reconnaissance de cette thérapeutique dont l'efficacité n'est plus à prouver, ils en soulignent les limites. En effet, ces activités physiques ne seront pas prises en charge par l'Assurance-maladie.

Or, « si l'on veut que cela fonctionne, il faut un système organisé et financé », comme le souligne le docteur Alexandre Feltz, adjoint à la santé à la mairie de Strasbourg, qui a mis en place le sport sur ordonnance dans sa ville. Concrètement, aujourd'hui, « si les collectivités locales ou l'Etat ne prennent pas en charge, le patient devra payer de sa poche, le risque étant d'accroître les inégalités sociales de santé, c'est inacceptable », insiste-t-il.

« Usine à gaz »

Les instructions ministérielles qui étaient en discussion lundi soir devraient favoriser le déploiement de moyens au niveau régional, dans le cadre des programmes régionaux de santé. Des arbitrages étaient toujours en cours mardi 28 février au matin.

Concrètement, pour prescrire ces activités physiques, le médecin devra remplir un formulaire spécifique, et pas une ordonnance. Il devra évaluer l'état de santé des patients et les orienter vers les acteurs identifiés par le décret : éducateurs sportifs, kinésithérapeutes, psychométriciens ou ergothérapeutes... « Avec l'accord des patients, l'intervenant transmet périodiquement un compte rendu sur le déroulement de l'activité physique adaptée au médecin prescripteur », souligne le décret.



Une évaluation qui devrait être simplifiée, à la suite de la demande de médecins, notamment du syndicat MG France, mais qui restera chronophage pour les praticiens. De plus, « la question du réseau de correspondants est posée, c'est-à-dire à qui on adresse le patient, souligne le docteur Yannick Schmitt, président du syndicat des jeunes médecins généralistes d'Alsace (AGJIR). Si

⁷ Article du journal Le Monde du 28 février 2017

on se félicite de pouvoir prescrire du sport sur ordonnance, sa mise en application reste une usine à gaz.» Même écho du côté de Jean Marc-Descotes, cofondateur de la fédération CAMI sport et cancer, qui regrette aussi l'absence de financements.

Des initiatives locales

Certaines villes n'ont toutefois pas attendu la loi. De fait, à Strasbourg, où le sport sur ordonnance a été lancé en 2012, quelque 1 500 personnes en bénéficient à ce jour, et 320 médecins généralistes strasbourgeois en prescrivent. Gratuit la première année, ce système est ensuite basé sur une tarification solidaire, en fonction des revenus, les deuxième et troisième années, à laquelle participent la ville de Strasbourg, l'Agence régionale de santé, le régime local de l'assurance-maladie, les hôpitaux universitaires de Strasbourg et récemment le conseil départemental du Bas-Rhin, etc.

A l'instar de la capitale européenne, d'autres villes ont lancé ce type d'initiatives. D'autres dispositifs fonctionnent, associatifs (comme Siel Bleu...) ou mutualistes (comme la MAIF). Et des offres privées se multiplient.

Les effets positifs de l'activité physique sont multiples et validés par de nombreuses études scientifiques. Elle contribue à réduire les risques de maladies chroniques, notamment cardiovasculaires, elle diminue d'environ un tiers le risque de récurrence du cancer du sein, etc. La Haute Autorité de santé parle de « thérapeutique non médicamenteuse ». Pour le docteur Feltz : « C'est gagnant pour le patient et gagnant pour la Sécurité sociale. » En effet, certains patients ont diminué voire arrêté leurs médicaments. Ce que martèle aussi depuis des années Valérie Fourneyron, ancienne ministre des sports, qui a porté l'amendement sur la prescription médicale du sport.

La pratique sportive sur le territoire d'AQTA

Les éléments de conclusion du diagnostic réalisé dans le cadre du schéma directeur de la politique sportive d'AQTA

- Le territoire dispose d'un bon niveau d'équipements, en bon état
- Il y a une bonne répartition spatiale, mais des effets de parcs des sports regroupés
- Il y a un grand nombre de terrains de foot, de salles polyvalentes multi activités
- En revanche, le territoire dispose d'un faible nombre d'équipements spécialisés (salle de gym, escalade, tennis de table...)
- Faiblesse d'équipements sportifs structurants, du au poids des lectures communales
- Importance majeure du nautisme, mais avec des forces et des faiblesses
- La période estivale est à part et sous exploitée en dehors des centres nautiques
- Absence d'évènement sportif fédérateur
- Diversité de l'offre privée : thalasso, équitation, camping, tennis, pratiques émergentes

Le projet de schéma directeur de la politique sportive d'AQTA

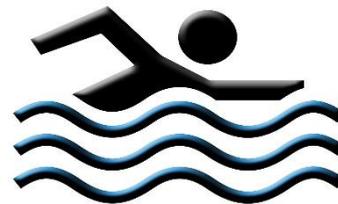
Présentation en Conseil Communautaire 25 novembre 2016.

| Objectifs généraux | Objectifs spécifiques | Type d'action |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Développer la pratique sportive sous toutes ses formes par des actions nouvelles d'initiative AQTA | faire du territoire une unité de vie sportive | nautisme pour tous les scolaires |
| | conforter l'action des clubs nautiques | |
| | soutenir l'innovation sportive | bourse d'initiative sportive |
| | définir un niveau communautaire sportif | les clubs communautaires |
| Promouvoir une cohérence sportive territoriale | promouvoir la solidarité | soutien aux clubs formateurs |
| | équilibrer le maillage des équipements sportifs- répondre aux carences | soutien aux actions communales- fonds de concours |
| Conforter les compétences sportives AQTA | l'évènementiel | les ambassadeurs du sport |
| | | soutien aux événements existants |
| | | création d'un événement AQTA |
| | la création des équipements structurants | projet de grand équipement à vocation multifonctionnelle |
| Conforter la liaison Terre Mer | conforter toutes les formes de pratique de glisse : urbaine, skate park, sport de nature non marin | projet de centre de loisirs de Tréauray |
| Valider une offre de pôle de service pour les pratiques de nature | conforter les pratiques sur sable, le itinérances, les pratiques nouvelles | projet de centre des Dunes |

Les orientations prévues :

1) Les classes nautiques avec ou sans hébergement pour tous les scolaires d'Aqta

Travail à mener avec l'Education Nationale par la mise en place d'une commission ad hoc en s'appuyant sur les centres nautiques du territoire.



2) Création de bourses d'initiatives sportives

Favoriser le développement de nouvelles pratiques et disciplines.

3) Définir un niveau communautaire sportif

Le statut de club communautaire n'existe pas, comment va t'on le définir ou comment va t'il se définir, se constituer lui-même ? Qui le décide ? Que peut-on demander dans ce cadre par convention ?

4) Les aides aux clubs formateurs

Aider à dépasser le périmètre communal avec un encadrement de qualité et des créneaux d'équipements mis à disposition.

Dans ce cadre, il est proposé de construire une salle pour la gymnastique et de refaire la piste d'athlétisme d'Auray au stade du Loc'h ; dans un second temps il est envisagé de construire un véritable stade d'athlétisme.

5) Les fonds de concours spécifiques

Cela doit aider à rééquilibrer le territoire en termes d'aménagement.

Des actions de soutien aux communes, qui restent l'interlocuteur majeur auprès des clubs (exemple : le tennis, le nautisme, les arts martiaux, le tir...).

6) Le soutien aux manifestations sportives

Cela doit participer à la création d'un événement Aqta, et être facteur de valorisation du sport à l'échelle du territoire (ambassadeurs du sport).

7) Les équipements sportifs communautaires

Il existe des équipements Aqta (golf de Saint Laurent, base nautique d'Etel...) mais il manque une grande salle pour de grandes manifestations sportives et culturelles, voire économiques ;

Il est proposée de construire une « Mini Aréna » de 800 à 2 000 places assises avec un espace central à dimensionner pour plusieurs disciplines (chiffrée à 13 M€ HT, si décidée en 2017, livraison possible en 2020).

8) Apporter une réponse aux sports « nature »

Il y a deux sites potentiellement valorisable pour le territoire en s'appuyant sur ce qui y existe ; il s'agit de la base de loisirs de Tréaruy (terre) et du Centre des dunes de Plouharnel (mer).

LES PRÉCONISATIONS DU CODEPA

Elles sont organisées en trois étapes :

- Le fil conducteur : « L'accès à tous les sports par tous »
- L'orientation principale : création d'un office intercommunal du sport
- Les actions prioritaires

Le fil conducteur :
« L'accès à tous les sports par tous »

L'accès à tous les sports par tous

C'est avant tout un sport accessible à toute la population du territoire

Nombre de contraintes conduisent à renoncer à la pratique d'un sport : la distance, le temps, l'offre insuffisante, l'attrait pour d'autres loisirs, les questions économiques. Pourtant, les bienfaits de l'activité physique ne sont plus à démontrer : elle aide à rester en bonne santé, voire à l'améliorer.

Afin d'attirer les populations vers le sport, il convient donc :

- de diversifier l'offre afin que chacun puisse entrer dans une pratique choisie et adaptée
- de rapprocher les lieux de pratique du domicile ou du travail
- de faciliter les déplacements
- d'adapter les horaires
- de favoriser les pratiques autonomes, sans contrainte, utilisant tous les espaces du territoire

C'est un moyen de lutte contre l'exclusion

La pratique d'une activité physique représente un levier pour l'intégration et la cohésion sociale, ce qui nécessite de prendre en compte :

- l'axe « sport santé » au sein des associations sportives
- l'enjeu économique pour les familles
- la nécessaire mixité
- la diversité des publics, d'une manière générale

Il doit permettre l'accompagnement des enfants et des adultes de tout le territoire et de toutes conditions

Se ressent donc le besoin d'informer sur les possibilités existantes de pratiques, d'aides et de mener des actions de communication et de prévention à l'école et sur les lieux de travail. Le parcours sportif de chacun doit pouvoir être valorisé scolairement et dans l'entreprise afin d'encourager la pratique régulière et éviter le « décrochage sportif ».

Un axe fort de cet axiome est également l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement des publics vers tous les types d'activités

Que ce soit pour le loisir, la compétition ou le haut niveau les activités sportives d'un territoire doivent s'articuler pour répondre aux besoins de tous et pour un engagement convenant à chacun :

- avec une pluralité des disciplines
- avec une exigence de qualité
- avec une formation adaptée des encadrants
- avec des équipements permettant le développement de tous les niveaux de pratique

Cela passe par l'accompagnement des associations

L'accompagnement des associations permettra de faciliter leur ouverture et pourra leur apporter des réponses aux besoins exprimés en leur sein ou par leurs publics.

Cela passe, par exemple, par :

- la formation des professionnels à la diversité des publics
- l'incitation à la mutualisation des compétences, des ressources,
- la valorisation de l'engagement bénévole
- la mise à disposition de ressources pour l'ingénierie

Le rôle économique des activités physiques et sportives

On ne peut douter que le développement des activités sportives que ce soit pour des professionnels, des amateurs ou pour les loisirs, génère des retombées économiques sur le territoire.

Ceci en termes d'emplois, de maintien des équipements et des matériels, d'aménagement du territoire, de tourisme et de la médiatisation qui peut être faite autour des événements.



L'orientation principale :
Création d'un office intercommunal du sport

Création d'une « Maison du Sport et des Loisirs » : Ti Bro Alre Sportoù

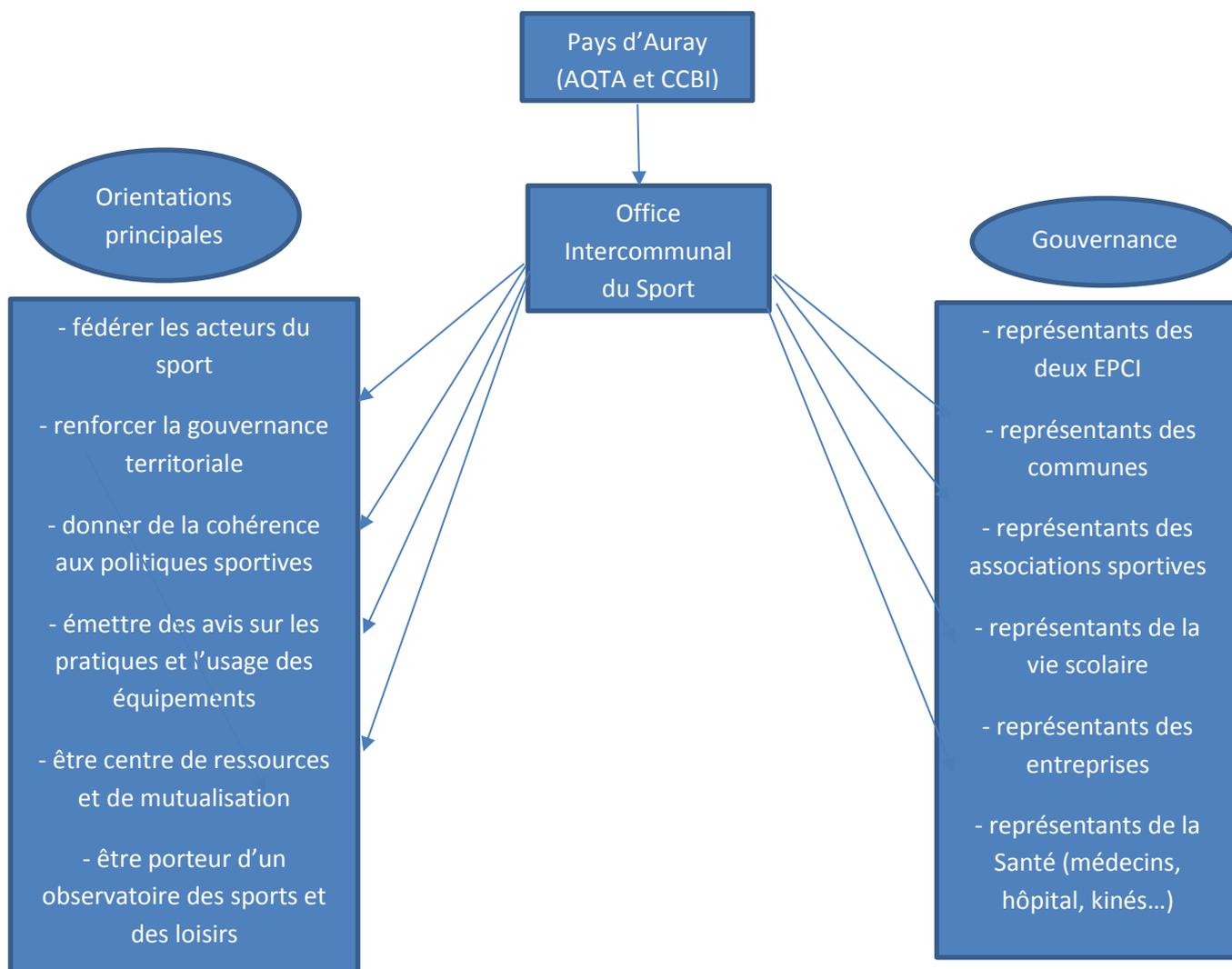
Sur le territoire du Pays d'Auray, « on part d'une feuille blanche » : il faut donc fédérer, échanger, réunir les acteurs pour créer des habitudes de travail, monter des projets communs.

Il est donc indispensable de disposer d'une structure qui permet de mutualiser les moyens, de clarifier les compétences de chacun.

« Cet organisme sur notre territoire serait un outil de gouvernance avant tout. »

Cette structure territoriale favoriserait la concertation et la coordination des acteurs locaux pour améliorer la connaissance du monde sportif sur le territoire, renforcer la gouvernance institutionnelle territoriale, donner de la cohérence aux politiques sportives menées par les clubs et souhaitées par les acteurs publics (suivi de la mise en œuvre du schéma sportif d'Aqta par exemple), et émettre des avis sur l'usage des équipements existants ou sur les équipements futurs. Celle-ci doit être également visionnaire, car la pratique sportive évolue vers les bienfaits pour la santé, le bien-être et la nature.

Cette « Maison » peut être représentée de la façon suivante :



OBJECTIF : favoriser la pratique des activités physiques et sportives sur tout le territoire.

Cela se traduit par les orientations suivantes déclinées en axes d'intervention et en actions spécifiques.

Fédérer les acteurs du sport

Cette orientation est la base de développement d'une identité sportive du territoire. En permettant aux acteurs de passer du statut de « simples spectateurs » à celui de « partenaires actifs » dans l'élaboration d'une fédération, d'un regroupement avec pour leitmotiv commun la co-construction.

| orientation 1 | | Fédérer les acteurs du sport | |
|------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| axe d'intervention | | actions spécifiques | |
| L'organisation | | Organiser des débats, des échanges, du dialogue... | |
| | | Permettre la réunion régulière des acteurs pour faire le point sur l'état d'avancement de la démarche | |
| L'incitation au regroupement | | Inciter à monter des projets communs | |
| | | Encourager la création d'associations sportives intercommunales en regroupant des associations sportives communales poursuivant le même objectif | |
| | | Favoriser les regroupements pour être reconnu comme interface entre les clubs, les élus, les acteurs économiques... | |
| | | Mutualiser, partager et capitaliser les savoirs et les savoir-faire | |

Renforcer la gouvernance territoriale

« L'office sur notre territoire serait un outil de gouvernance avant tout. ». La gouvernance doit veiller au bon fonctionnement de cette entité par son rôle de coordination et de propositions. La pluralité de ses représentants y siégeant est le garant d'une représentativité optimum du territoire et de la richesse des échanges.

| orientation 2 | | Renforcer la gouvernance territoriale |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| axe d'intervention | actions spécifiques | |
| La favorisation des échanges | Favoriser les échanges et la coopération avec les élus communaux et intercommunaux | |
| | Simplifier les contingences administratives des clubs afin de libérer du temps aux personnes engagées dans le mouvement sportif | |
| | Inciter à un dialogue constructif pour faciliter la mise en œuvre des actions | |
| La multiplication des acteurs | Favoriser et valoriser l'engagement bénévole | |
| | Organiser de manière pérenne une coopération étroite entre les établissements scolaires ou universitaires et les clubs | |
| | Agir avec le monde économique pour favoriser la pratique sportive dans l'entreprise | |
| | Agir avec le monde médical pour sensibiliser sur l'intérêt du sport | |

Donner de la cohérence aux politiques sportives

La réalisation d'un schéma de développement des activités physiques et sportives est la pierre angulaire de cette orientation afin de donner au territoire une dimension intercommunale du sport et des loisirs.

| orientation 3 | | Donner de la cohérence aux politiques sportives |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| axe d'intervention | actions spécifiques | |
| La réalisation d'un schéma de développement des activités physiques et sportives | Définir ensemble et de manière harmonieuse les perspectives, les stratégies et les actions à mener | |
| | Définir les compétences des uns et des autres | |
| | Dresser un état des lieux | |
| | Mise à jour régulier de l'état des lieux | |
| | Définition des besoins, des axes de développement | |
| | Examiner et analyser les vœux et suggestions | |
| Les conditions de réussite | Créer et s'appuyer sur un outil d'aide à la décision (comité de pilotage) | |
| | Développer des valeurs associatives communes (label, cahier des charges, règlement...) | |
| | Mettre en place les conditions matérielles et humaines nécessaires à cet exercice | |

Emettre des avis sur les pratiques et sur l'usage des équipements

Cette orientation permettrait de mettre en avant les atouts et faiblesses des équipements, les habitudes de pratiques, les freins et les leviers à l'amélioration des activités physiques et sportives en faisant des propositions concrètes sur les différentes mesures à prendre.

| orientation 4 | | Emettre des avis sur les pratiques et l'usage des équipements | |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--|
| axe d'intervention | | actions spécifiques | |
| La mise en place d'un comité technique spécifique | S'appuyer sur les compétences et les savoir-faire | | |
| | Répertorier les activités et les us des clubs | | |
| | Echanger autour des pratiques et des équipements | | |
| | Emettre un avis sur l'évolution des pratiques | | |
| | Emettre un avis sur l'évolution des équipements | | |

Etre centre de ressources et de mutualisation

Orientation phare pour les associations, celle-ci doit permettre à ces dernières d'adhérer au fonctionnement et aux propositions de la « Maison ». Les outils proposés doivent donc répondre à leurs attentes et à ceux de la population.

| orientation 5 | | Etre centre de ressources et de mutualisation | |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--|
| axe d'intervention | | actions spécifiques | |
| L'accompagnement | Soutien aux associations dans leur stratégie de développement (partenariat, structuration, médiation) | | |
| | Développement des valeurs associatives | | |
| | Relais entre les associations sportives et les collectivités | | |
| | Assurer une communication de qualité pour tous les sports, notamment avec l'appui des nouvelles technologies | | |
| | Formation, information, législation, accompagnement administratif, technique et pédagogique | | |
| | Gestion des plannings des infrastructures | | |
| | Temps inter-associations : échanges thématiques (femme et sport, handicap, haut niveau, mutualisation) | | |
| Les conditions techniques | Mise en place d'une plateforme de mutualisation de matériel | | |
| | Améliorer l'encadrement des groupes (formations, RH, emploi) | | |
| | Communication sur la vie des associations | | |
| La création d'un site internet | Carte d'identité des associations | | |
| | Revue de presse en ligne | | |
| | Agenda des manifestations | | |
| | Relais des informations en direction des associations sportives, relais des données de l'observatoire | | |
| | Relais des informations émanant des clubs à destination du public | | |
| | Photos et compte rendu d'événements | | |

Etre porteur d'un observatoire des sports et des loisirs

Un observatoire est la base même des décisions et pourrait donc être placé en tête des orientations et des mesures à prendre. Il permet à partir des données collectées et analysées de rendre compte des réalités du territoire et d'être à la pointe de la vision future, de la projection dans les années à venir afin d'orienter aux mieux les pratiques et fonctionnement des divers acteurs.

| orientation 6 | | Etre porteur d'un observatoire des sports et des loisirs | |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--|
| axe d'intervention | | actions spécifiques | |
| Le fonctionnement | collecter les données nationales, régionales, locales | | |
| | analyser les données | | |
| | être en relation étroite avec les partenaires techniques | | |
| | être force de proposition pour les différents comités (techniques, pilotage) | | |
| | communiquer les résultats via un site internet | | |
| | mettre à disposition les données (lettre de l'observatoire en direction des partenaires) | | |

Les actions prioritaires

Les actions prioritaires

Dans un premier temps, certaines actions peuvent être mises en œuvre rapidement pour répondre aux besoins les plus urgents :

Préconisations :

1. Soutenir les communes pour aménager les cours d'écoles et les équipements sportifs légers de proximité, aux abords des écoles si possible, qui favorisent la mixité des jeux et le développement de la motricité
2. Se donner comme objectif que tous les élèves aient les compétences du « savoir nager » en fin de cycle 3 ; ce qui invite à s'assurer des moyens pour y répondre en terme de disponibilité des bassins de natation et de cours en dehors de l'école au sein des équipements du territoire
3. Promouvoir les fédérations sportives scolaires et les clubs locaux pour les NAP (renforcement des passerelles entre l'école et les clubs, pérennisation et professionnalisation d'emplois locaux...) ; aider à la formation des personnels qui interviennent dans les écoles pour les NAP
4. Mener des actions de promotion de la santé en développant des actions d'animation de pratiques physiques et sportives
5. Tendre vers une harmonisation des règles d'usages et de subventionnement des associations sportives pour éviter le nomadisme sportif entre clubs
6. Conditionner l'excellence sportive des clubs (montée en compétition) à la formation des jeunes dès l'école en lien avec les fédérations sportives scolaires, et à la professionnalisation et à la pérennisation des emplois
7. Assurer l'accessibilité de la pratique physique et sportive pour tous en direction des personnes à mobilité réduite, en situation d'handicap
8. Concevoir l'ensemble des futurs équipements et leur rénovation, ainsi que celle des équipements existants, en associant l'ensemble des acteurs utilisateurs de ces derniers (scolaire, associations sportives et culturelles)

LES ANNEXES

- les fiches ressources

Objectifs

- Etablir avec les membres de la commission Sports et Loisirs un ensemble de préconisations dans ce domaine
- Contribuer au schéma de développement sportif d'AQTA

Opportunités

- La pratique sportive et des loisirs tient une grande place sur le territoire de par :
 - o son importance pour toute la population (toutes les tranches d'âges, tous les milieux)
 - o la variété des domaines qu'elle englobe : culture, identité, développement économique...
- Emergence de nombreuses pratiques innovantes
- Fort potentiel évènementiel pour les activités nautiques et le tennis

Faiblesses

- Champ d'action très large : manque de lisibilité
- Manque d'équipements adaptés : clubs à cheval sur plusieurs salles, clubs SDF
- Quelques équipements obsolètes : demande beaucoup de fonds pour rénovation et entretien

Préconisations

En lien avec les acteurs :

- Mutualiser les moyens
- Clarifier les interlocuteurs du Sport
- Clarifier les compétences

En lien avec le territoire :

- Favoriser l'accès à tous les sports par tous sur le territoire
- Identifier et se rapprocher des entreprises qui aménagent de temps pour la pratique sportive de leurs employés
- Valoriser et faire connaître les événements liés à la pratique sportive et aux loisirs
- Se nourrir des réflexions d'AQTA, de Quiberon, sans oublier Belle-Ile et les accompagner dans leurs démarches de schéma de développement
- Identifier sur d'autres territoires ce qui est fait en faveur du sport, notamment sur l'aspect « mutualisation » (Benchmarking)

Les acteurs auditionnés : Membres de la commission Sports et Loisirs

Objectifs

- Etablir avec les membres de la commission Sports et Loisirs un ensemble de préconisations dans ce domaine
- Contribuer au schéma de développement sportif d'AQTA

| Contexte | Description OFIS | Préconisations |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une politique sportive départementale d'Ille et Vilaine forte qui a mis en place des animateurs sportifs à disposition des cantons à l'origine, afin de mettre en œuvre la politique départementale « accessibilité du sport pour tous » - Financements : <ul style="list-style-type: none"> o Etat : handisport o Mise à disposition gratuite des équipements des communes o Département 35 - L'OFIS porte un groupement d'employeurs de 11 salariés à temps complet en CDI (il en faut 6 pour être viable) | <ul style="list-style-type: none"> - Missions : <ul style="list-style-type: none"> o Sport pour tous, pas réservé à une partie de la population o Soutien qualitatif et quantitatif aux associations dans leur stratégie de développement o Organiser l'ensemble des activités sportives pour et en fonction du territoire - Les projets : <ul style="list-style-type: none"> o Pour les personnes éloignées de la pratique : partenariat Mission Locale, chantier d'insertion... o Pour les salariés d'entreprises o Travail avec le Contrat de Ville o Sport et handicap : interventions établissements spécialisés, achat minibus, projet européen Insport +, créneau handisport... o Santé : sensibilisation nutrition, créneau sport santé, bien vieillir o Soutien aux évènementiels des associations o Annuaire des associations, formations, informations... | <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une plus-value forte aux associations afin de fédérer les acteurs - S'appuyer sur un noyau de 2 ou 3 associations porteuses et motivées - L'office doit être visionnaire car la pratique sportive évolue : santé, bien-être, nature - Toutes les associations ont des besoins qui ne sont pas forcément exprimés, ni conscients, il ne faut donc pas les attendre mais les convaincre de l'utilité de l'office intercommunale <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés avancent plus vite que les dirigeants - L'OFIS n'est pas soutenu par les collectivités locales : cela manque - Pas de subventions aux associations adhérentes |
| <p>Les acteurs auditionnés : Steven JACOB, animateur de l'OFIS</p> | | |

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY

Lieu de mobilisation, de débat, d'expertise et de concertation

Adossé au Syndicat Mixte du Pays d'Auray, le Conseil de Développement permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray.

Formé de représentants associatifs, d'entreprises et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- Mobiliser la société civile dans les projets de territoire : représentation dans différentes instances, participation active à certains travaux du Pays...
- Animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- Produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions.

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...



Avec le concours financier de la Région Bretagne et du Pays d'Auray



Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray
Porte Océane - 40 rue du Danemark - 56400 AURAY
Mail : codepa@pays-auray.fr
Fax : 02 97 56 40 68 - Tél. : 02 97 56 45 45